



UNA VOCE

Octobre 2000 Vol. 8 n° 1

- Le congrès OCSM/OMOSC à Calgary – qui s’y trouvait?
- Les résolutions adoptées
- Le Ballet d’Atlanta est de retour au travail
- Notes de passage
- La DSS – ententes conclues

Le mot du Président

Les échos que nous avons reçus de notre congrès de Calgary sont unanimes : ce fut un grand succès! Cette réussite est l’œuvre de plusieurs personnes, sans doute, mais je dois souligner le rôle clé joué par la section de Calgary et par son président, Mark Johnson. J’entrevois avec plaisir l’occasion de travailler à nouveau avec Mark dans le cadre des démarches entreprises par l’OCSM/OMOSC et la FAM Canada pour mettre au point un accord sur l’Internet qui satisfasse les attentes des musiciens d’orchestre canadiens.

Au cours de l’année, vous remarquerez un certain nombre de changements issus des décisions et des débats du congrès. Je vous prie de bien prendre le temps de lire et comprendre l’argumentation sous-jacente à ces changements.

La formation a été un des thèmes récurrents de notre congrès et j’aimerais souligner une recommandation que celui-ci a demandée à vos associations professionnelles de prendre en considération. Il arrive fréquemment, au cours de négociations, que des problèmes surgissent sur la question du travail à rabais parce que nous connaissons mal notre histoire. Si les musiciens de la relève de nos orchestres veulent continuer à améliorer leurs conditions de travail, ils doivent connaître les batailles que leurs prédécesseurs ont livrées pour en arriver aux conditions actuelles. En tant qu’éducateurs, nous devons montrer aux jeunes professionnels ce que signifie le fait d’être membre d’un syndicat, pourquoi il y a des normes minimales propres à chaque section et pourquoi il faut refuser de nuire à ses collègues en travaillant hors normes. Si nous voulons prendre des décisions éclairées pour nous-mêmes et pour nos successeurs, nous devons connaître notre histoire.

Pourquoi pas écrire votre histoire? Faites-en votre projet de l’année! Tout en étant un projet en constante

évolution, elle pourrait être un outil superbe pour vous présenter aux nouveaux membres de l’orchestre, à son personnel, à son conseil d’administration et au public.

- Rob McCosh

Compte rendu du Congrès 2000

Le congrès de l’OCSM/OMOSC à Calgary, cette année, a été remarquable à plusieurs égards. En raison des quatre groupes dont se composaient les participants, ce fut le meilleur congrès auquel j’ai assisté. Un congrès ne peut être une réussite sans une représentation de qualité de la part des orchestres et celui de cette année a certainement rempli cette condition. Les délégués doivent prendre des décisions éclairées au nom de plus de mille membres et, cette année, ils devaient résoudre des questions délicates.

En deuxième lieu, parlons des « invités » de la FAM. Gardons bien en vue notre mandat. L’OCSM/OMOSC a été fondée pour résoudre les problèmes qui se posent aux musiciens d’orchestres symphoniques au Canada et pour améliorer leurs conditions au sein de la FAM, afin que nous soyons mieux armés lorsque nous nous présentons à la table de négociation avec la direction. Il n’y a pas de meilleur moyen de remplir ces objectifs que d’avoir une solide représentation des sections. En tête des troupes, cette année, on voyait le vice-président Affaires canadiennes de la FAM, Dave Jandrisch; le président du congrès canadien de la FAM, Eddy Bayens; le secrétaire exécutif d’Edmonton, Bill Dimmer; le secrétaire de Regina, Brian Dojack; le président de Montréal, Emile Subirana; et le délégué administratif de Toronto, Jim Biros. De plus, Mark Johnson, Bob Fraser et Francine Schutzman agissant à double titre, à la fois officiers de section ou membres du bureau de direction, et délégués de l’OCSM/OMOSC. Doug Kuss, secrétaire-trésorier de la section de Calgary, mérite une mention spéciale pour sa contribution au succès de ce congrès.

En troisième lieu, mentionnons la division des services symphoniques (DSS) de la FAM. Laura Brownell participe aux congrès de l’OCSM/OMOSC à titre de commissaire à la DSS depuis 1994 et elle forme avec Florence Nelson, commissaire à la DSS à New York, une équipe formidable par son expérience et sa sagesse. De concert avec Michael Wright, conseiller juridique de la FAM Canada, Laura et Florence ont présenté, la veille du début du congrès, l’Atelier des négociations d’orchestre. Cette rencontre, où les délégués peuvent échanger des conseils sur les négociations et

soumettre leur situation particulière à l'examen du groupe, s'avère de la plus grande utilité.

Plusieurs des problèmes habituels sont revenus sur la table au cours de ce congrès de l'OCSM/OMOSC : les conflits avec la direction et les conseils d'administration, des méthodes de négociation de rechange et l'éternel tiraillement autour du statut du musicien, employé ou travailleur indépendant? Grâce au quatrième groupe présent au congrès de l'OCSM/OMOSC, celui des conférenciers invités, de nouvelles questions ont été soulevées. Barbara Haig a dirigé un séminaire dynamique sur les relations avec les médias; Patti Pon, originaire de Calgary et gestionnaire au Fonds de stabilisation des arts de la scène de l'Alberta, nous a initiés aux principes de base de la stabilisation des arts; enfin, Michael Wright a dirigé un séminaire sur la question des conflits d'intérêt (vous trouverez un bref compte rendu de ces trois sujets dans le numéro d'octobre 2000 de *l'International Musician*). Voici les résolutions qui ont été adoptées par les délégués, cette année.

Résolution n° 1

Attendu que Orchestres Canada a, à deux reprises, distribué aux orchestres membres des notes de service portant sur le statut fiscal des musiciens d'orchestre sans avoir consulté le Bureau de l'OCSM/OMOSC; et

Attendu que ces notes de service ont eu des répercussions négatives sur le déroulement des négociations à travers le pays;

Il est résolu que l'OCSM/OMOSC se retire du conseil d'administration d'Orchestres Canada, tout en continuant à s'engager dans des projets spéciaux par l'entremise de l'unité conjointe de travail de la FAM.

Depuis quelques années, nos chemins et ceux d'Orchestres Canada (OC, autrefois connu sous le nom d'AOC) se divisent. La nature de nos liens avec OC est tout à fait particulière. Nous siégeons au conseil d'administration à titre de membre sans droit de vote, nous assistons à toutes ses réunions et nous participons aux consultations sur diverses questions. Dans le passé, nous tenions, dans le cadre de notre congrès annuel, une séance d'une journée entière, appelée DIALOGUE, séance qui réunissait les représentants de l'OCSM/OMOSC, de la FAM et d'OC, de même que de la SRC et de diverses agences. Nous y faisons le point sur nos relations réciproques. D'une part, un tel forum annuel s'avère profitable; d'autre part, le lobbying mené par l'OCSM/OMOSC et par la FAM s'est consolidé au point qu'un lien officiel avec OC n'apparaît plus essentiel. La FAM continuera à siéger au conseil d'administration d'OC et nous sommes confiants que notre décision n'entraînera pas d'effets négatifs sur notre capacité de participer aux projets à venir.

Résolution n° 2

Il est résolu que la firme Grant Thornton de Winnipeg soit désignée par l'OCSM/OMOSC pour faire la vérification des livres pour l'exercice budgétaire 2000-2001.

Résolution n° 3

Attendu que, en passant par le comité de leur orchestre, des tierces parties peuvent s'éviter de déboursier les frais de

l'évaluation par l'OCSM/OMOSC du chef d'un autre orchestre; et

Attendu qu'il s'est avéré impossible à l'OCSM/OMOSC de couvrir les frais qu'elle engage dans la compilation, l'impression et la distribution de ces évaluations;

Il est résolu que l'OCSM/OMOSC impose des frais de 5 \$ à chaque requérant pour l'évaluation d'un chef d'orchestre en particulier et qu'elle mette en application une échelle régressive pour toute évaluation additionnelle.

Depuis toujours, les évaluations de chefs d'orchestre de l'OCSM/OMOSC étaient compilées par Dave Otto, qui gérait également la base de données. Sa gestion de l'information et son interprétation, de même que le soin qu'il a apporté à la mise à jour des formulaires d'évaluation, ont été absolument admirables. Dave a maintenant cédé sa place à Stefan Jungkind de l'Orchestre symphonique d'Edmonton, qui a présenté un rapport au congrès. De concert avec le Bureau de l'OCSM/OMOSC, il s'est attaqué à la question de la fiabilité des informations recueillies et, à cet effet, nous sommes en train de réviser les lignes directrices. De plus, la gestion d'une telle banque de données entraîne des coûts et, selon les lignes directrices déjà adoptées en 1983, des frais de 5 \$ doivent être perçus à chaque évaluation. Ces lignes directrices seront dorénavant mises en application.

Résolution n° 4

Attendu que l'OCSM/OMOSC est une organisation nationale vouée au bien-être général des musiciens d'orchestres symphoniques; et

Attendu que les coûts reliés à la réalisation de cet objectif ont connu une croissance constante; et

Attendu que le Fonds de secours d'urgence de l'OCSM/OMOSC a servi à soutenir les musiciens de Hamilton, de Toronto et de Montréal,

Il est résolu que l'OCSM/OMOSC augmente sa cotisation annuelle de 6 \$ par tête pour l'exercice budgétaire 2000-2001; de plus,

Il est résolu que l'accroissement de la cotisation soit réparti ainsi : en 2000-2001, que 4\$ soient versés au Fonds de secours de l'OCSM/OMOSC et 2 \$ à son fonds de roulement; et, par la suite, que 3 \$ soient versés au Fonds de secours de l'OCSM/OMOSC; et, de plus,

Il est résolu que le Fonds de secours de l'OCSM/OMOSC maintienne un solde d'opérations minimum de 1 000 \$, jusqu'à ce que l'OCSM/OMOSC en décide autrement; et, enfin,

Il est résolu que l'OCSM/OMOSC exerce des pressions auprès de la FAM pour que celle-ci contribue à part égale au Fonds de secours de l'OCSM/OMOSC pour l'exercice budgétaire 2000-2001 seulement.

Le Fonds de secours est né, il y a quelques années, à la suite d'une proposition de Steve Wilkes, qui était alors secrétaire de l'OCSM/OMOSC – il est maintenant secrétaire émérite. Nous pensons qu'il est grandement temps de le mettre en oeuvre et les délégués ont résolu de le faire cette année. Nous avons

confiance que votre délégué de l'OCSM/OMOSC a profité d'une réunion de l'orchestre pour expliquer la hausse de cotisation.

Résolution n° 5

Attendu que, en vertu de l'article 20, section 13, des règlements généraux de la FAM, un vote des deux tiers des musiciens bénéficiaires est requis pour accéder au Fonds de grève de la FAM pour les musiciens d'orchestre et d'opéra; de plus,

Attendu que l'article 28(1)B.2 des règlements généraux de la FAM autorise l'accession à un autre fonds de grève appelé « Fonds de défense de la scène » par une majorité simple exprimée par vote secret; de plus,

Attendu que, jusqu'au congrès de 1997 de la FAM, l'article 20, section 13, n'exigeait rien de plus qu'une majorité simple exprimée par vote secret pour accéder au Fonds de grève de la FAM pour les musiciens d'orchestre et d'opéra; de plus,

Attendu que la grande majorité des orchestres qui participent au Fonds de grève de la FAM pour les musiciens d'orchestre et d'opéra y ont été inscrits selon les critères en vigueur avant 1997; et

Attendu que la participation à un fonds de grève est un élément essentiel de l'appartenance à un syndicat que tous les autres syndicats accordent d'office à tous leurs membres; et, enfin,

Attendu que le règlement tel qu'il a été amendé en 1997 a des conséquences inévitables et démoralisantes sur l'accession au statut de membre de la FAM des orchestres qui étaient auparavant exclus du Fonds de grève;

Il est résolu que l'OCSM/OMOSC s'engage activement à faire amender comme suit l'article 20 section 13.A :

« Que la participation au Fonds se fasse sur une base volontaire par tous les groupes qui, par un vote majoritaire des musiciens bénéficiaires... »

Au cours de la dernière saison, quatre orchestres canadiens ont résolu de s'inscrire au Fonds de grève de la FAM pour les musiciens d'orchestre et d'opéra et un seul a réussi à atteindre la majorité requise des deux tiers. Cette résolution sera également soumise aux autres congrès et nous chercherons à nous assurer qu'elle a des chances d'être adoptée au prochain congrès de la FAM en 2001.

La grève au Ballet d'Atlanta est terminée

Le pire problème auquel la ROPA (Regional Orchestra Players Association) et la FAM aient eu à faire face au cours des dernières années a sans doute été la grève au Ballet d'Atlanta et le remplacement de l'orchestre par des briseurs de grève. La FAM s'est jurée d'engager toutes les ressources nécessaires pour gagner cette lutte. Le problème déjà complexe est amplifié par la législation du « droit au travail » qui existe dans certains états comme la Georgie. Bien qu'au Canada, un tel scénario soit présentement impossible dans le cadre de nos lois du travail, nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir

si le programme politique conservateur présentement en vogue continue à gruger nos acquis. Mark McConnell, délégué de l'Orchestre du ballet d'Atlanta auprès de la ROPA, nous invite « à initier les jeunes musiciens aux valeurs de la négociation collective et leur faire part des luttes que tant de nous avons dû mener dans le passé. »

Au cours de la saison 1999-2000, le Ballet d'Atlanta a donné ses représentations avec un orchestre de briseurs de grève formé d'étudiants, de professeurs, et de quelques membres de la FAM qui avaient décidé de ne pas respecter les lignes de piquetage. La question du fonds de pension était le principal point en litige – l'Orchestre du ballet d'Atlanta proposait l'inscription au fonds de la FAM, ce que la direction refusait. Aucun membre du Ballet d'Atlanta n'est couvert par un fonds de pension à cotisation patronale.

Après plusieurs tentatives pour réamorcer les négociations, la direction a informé les musiciens, le 14 août, qu'elle avait résolu « d'éliminer la classe des musiciens dans ses employés et de faire appel exclusivement à des ressources externes pour assurer les services de l'orchestre. » Quelques jours plus tard, elle rendait public un contrat signé avec un orchestre de la République Tchèque qui devait assurer les prestations de l'orchestre pour l'année. À ce sujet, Mark McConnell apporte les précisions suivantes.

« Hier soir (le 19 septembre), dans un étonnant revirement de situation, les membres de l'Orchestre du ballet d'Atlanta ont ratifié une nouvelle entente directrice de trois ans. Plusieurs causes expliquent ce revirement surprenant. Le point tournant a sans doute été l'échec de la direction dans son projet d'engager un orchestre de la République Tchèque. Les Tchèques ignoraient qu'un conflit de travail était en cours à Atlanta et ils n'avaient aucune intention de se jeter dans la mêlée. La direction s'est tout à coup retrouvée face à la perspective de devoir utiliser un enregistrement pour la représentation de *Roméo et Juliette* qui devait ouvrir la saison. Nous vous adressons à tous nos remerciements les plus chaleureux, mais plus particulièrement à Florence Nelson et Chris Durham. Ils sont venus à Atlanta la semaine dernière pour rencontrer le directeur artistique du Ballet, John McFall. Après une journée entière de négociations, ils sont ressortis avec une note d'entente par laquelle la direction nous accordait tous les points majeurs. Nous avons maintenant un fonds de pension, un nombre de services garanti pour chaque musicien et une clause de licenciement équitable. Au cours de l'année dernière, la direction a sans cesse répété que, si elle accordait un fonds de pension à qui que ce soit, elle devrait l'accorder à tous les employés. Je dois donc conclure que nous avons acquis ce fonds, non seulement pour nous-mêmes, mais pour tous ceux qui travaillent pour le Ballet. Un bel exemple de solidarité, n'est-ce pas? »

Notes de passage

C'est avec plaisir que nous avons vu Richard Totusek revenir à l'OCSM après une période d'absence. Richard est vice-président de la section 47 de Los Angeles et spécialiste des questions de procédure pour l'OCSM. En plus de veiller à ce

que la procédure soit respectée et que les résolutions soient correctement formulées, Richard nous a fait un briefing sur la façon de faire le ménage dans nos conventions collectives. La clarté est certes l'ingrédient le plus important d'une convention et Richard nous recommande de nettoyer notre entente existante *avant* d'entreprendre d'en négocier une nouvelle. Si une section ou une clause ont fait l'objet de confusion, assurez-vous d'abord qu'elle dise bien ce que vous voulez lui faire dire et que les deux parties s'entendent là-dessus. Puis, mettez votre convention en ordre logique. Ce n'est qu'après avoir fait cela que vous pouvez vous asseoir à la table pour négocier. Comme le dit bien notre président Rob McCosh dans son message, il arrive souvent que des problèmes surgissent au cours de négociations parce que nous ne connaissons pas notre histoire. La méthode proposée par Richard nous permet ainsi de faire deux choses en même temps.

<ocsm-omosc.ca> Le site web de l'OCSM a subi des améliorations importantes, cette année. Vous pourrez constater que nous avons ajouté des liens à tous les orchestres sur le site, sans parler des liens avec les comités de musiciens qui ont leur propre site Web. La liste des principaux liens se divise en quatre : les Congrès de musiciens, le Syndicat, le Secteur public et les Ressources. Bientôt nous téléchargerons *Una Voce*, de même que les lignes directrices et les procédures recommandées par l'OCSM (notamment celles qui portent sur la santé et la sécurité, l'évaluation des chefs d'orchestre et les règlements généraux).

Veillez prendre quelques minutes pour rendre visite au site Web et pour vous inscrire au Forum. On peut lire sur le formulaire d'inscription au groupe électronique : « Pour accéder au site, veuillez vous procurer un nom d'utilisateur et un mot de passe auprès du représentant de l'OCSM/OMOSC de votre orchestre. » Ce n'est qu'une ruse. Vous pouvez vous inscrire directement. De toute évidence, il n'y a aucun contrôle de sécurité; faites donc preuve de prudence dans ce que vous y affichez. Si les usagers du Forum croient que l'accès au groupe devrait être protégé par mot de passe, nous examinerons la possibilité de le faire. Après vous être inscrit, vous pourrez choisir entre la possibilité de lire les messages en consultant le site ou en vous les faisant adresser automatiquement.

Une section pour les trombones? – Au cours du débat portant sur une proposition bannissant l'usage des produits du tabac dans les restaurants à Anchorage, en Alaska, la présidente du conseil, Fay Von Gemmingen, a avancé l'argument suivant : « Avoir une section fumeur dans un restaurant est équivalent à avoir une section pour uriner dans une piscine. » Le conseil a adopté l'interdiction séance tenante.

Tiré de ACTS FACTS, bulletin mensuel de la « Arts, Craft, and Theater Safety » de New York, publication dirigée par Monona Rossol, <www.caseweb.com/ACTS>

AVIS AUX DÉLÉGUÉS – Nous devons recevoir les listes d'orchestres au plus tard le 1^{er} novembre. Deux exemplaires de chaque liste – l'un destiné au Répertoire 2000-2001 de l'OCSM/OMOSC, l'autre, à notre assureur, la HED – doivent être déposés chez Jim Ewen. Ne l'obligez pas à descendre chez vous – il a un contrebasson et il pourrait s'en servir!

OCSM/OMOSC 2000 - 2001 DÉLÉGUÉS

Calgary Philharmonic – Mark Johnson
COC Orchestra – Elaine Thompson
Edmonton Symphony – Andrew Bacon
Kitchener-Waterloo Symphony – Tony Christie
NAC Orchestra – Francine Schutzman
National Ballet Orchestra – Shelley Brown
Hamilton Philharmonic – Ken MacDonald
Orchestra London – Karen Kjeldson
O.S. de Montréal – Marc Béliveau
O.S. de Québec – Simon Jacobs
Regina Symphony – Gary Borton
Saskatoon Symphony – Don Schmidt
(Hamish Gordon)*
Symphony Nova Scotia – Shimon Walt
(Ivor Rothwell)*
Thunder Bay Symphony – Jeff Gibson
Toronto Symphony – Susan Lipchak
Vancouver Symphony – Ron Milne
Victoria Symphony – Bob Fraser
Windsor Symphony – Peter Voisey
Winnipeg Symphony – Arlene Dahl

* Substituts
- aucun délégué de Windsor et de Hamilton

EXECUTIVE

Président – Rob McCosh (Nova Scotia)
1^{er} vice-président – Edie Stacey (Edmonton)
2^e vice-président – Steve Mosher (National Ballet)
Secrétaire – Francine Schutzman (NACO)
Trésorier – Jeff Gibson (Thunder Bay)

**Personne ressource à UNA VOCE:
Steve Mosher, directeur de publication
149 Woodington Ave.
Toronto, ON M4C 3K7
smosher@interlog.com
<www.ocsm-omosc.ca>**